

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-730

présenté par

Mme Louwagie, Mme Dalloz, M. Bony, Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, M. Gosselin,
Mme Bazin-Malgras, M. Nury, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Bonnivard

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« aux réductions de capital réalisées aux fins »

les mots :

« aux annulations d'actions ayant pour effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel